

OFFICE DES CÉRÉALES



**CONSULTATION**

**N°C2/0003/23**

L'Office des Céréales lance une consultation pour l'acquisition de Tamis de laboratoire pour la recherche des impuretés.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'approvisionnement de l'Office des Céréales (service achats).

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 2 du cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé, par voie postale et recommandée ou par Rapid-poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, sous enveloppe fermée et scellée, libellée au nom du président-directeur général, 30, rue Alain-Savary, BP n°173, Cédex 1002 Tunis, portant la mention «Ne pas ouvrir – Consultation n°C2/0003/23 – Acquisition de Tamis».

Les offres doivent parvenir au plus tard le 31 janvier 2023, le cachet du bureau d'ordre central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à 60 jours après la date limite de réception des offres.

Toute offre non accompagnée par la fiche technique ou qui est parvenue au-delà de la date limite sera rejetée.